

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 juin 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Madame FAVIER - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE

Membres excusés :

Monsieur CHEVALIER (pouvoir Madame JACQUEMARD) - Madame MODDE (pouvoir Monsieur CHATEAU) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Madame HERVIEU) - Monsieur ROBERT (pouvoir Monsieur MULLER)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Personnel municipal - recrutement par contrat du Directeur(trice) adjoint(e) d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (Multi-accueil Le Lac)

Monsieur BERTHIER expose :

Le poste de Directeur(trice) adjoint(e) d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (Multi-accueil Le Lac) est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un agent contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

La personne recrutée assurera la responsabilité pédagogique de la structure. Elle contribuera à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant sous la responsabilité de la directrice de la structure. Elle sera garante de la continuité de la fonction de direction en l'absence de la directrice. Pour remplir ces missions, elle assurera l'encadrement de proximité d'une équipe, elle initiera et mettra en place le projet pédagogique, elle gèrera l'accueil et le lien avec les familles et participera à la gestion administrative et budgétaire de la structure.

- cadre d'emplois de référence : éducateurs de jeunes enfants
- conditions de recrutement : diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants ou titre ou diplôme reconnu équivalent

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (indemnité forfaitaire de sujétions et de travaux supplémentaires) et le cas échéant, un supplément familial de traitement.

A cela s'ajoutera une prime de fin d'année correspondant à la valeur mensuelle de l'indice, au prorata des mois d'exercice.

Il est donc proposé de pourvoir à ce poste pour une durée de 3 ans renouvelable.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - m'autoriser à engager le Directeur(trice) adjoint(e) d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (Multi-accueil Le Lac) sur la base d'un contrat de 3 ans, renouvelable ;

2 - décider que la rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport ;

3 - dire que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ